

de ligne de rembourser à l'Etat l'argent que, d'après lui, elles ont pris illégalement et à tort.

Dans le cours de ses remarques, l'honorable député de Vancouver a parlé presque exclusivement de l'organisation des cultivateurs de grains qui exploite l'un de ces élévateurs de tête de ligne. Par une méthode étrange que je n'ai pas encore pu comprendre, il accuse la "United Grain Growers Limited" de faire un profit d'environ 211 pour 100 sur l'exploitation de son élévateur. Je n'avais pas devant moi un exemplaire du rapport du vérificateur sur les opérations de ces élévateurs pendant une durée de cinq ans, c'est pourquoi je n'ai pas pu saisir le raisonnement de l'honorable député de Vancouver. Depuis ce jour-là, j'ai eu l'occasion d'examiner ce rapport et je m'aperçois qu'il est loin de corroborer les déclarations faites par l'honorable député de Vancouver.

Je ne peux guère comprendre, monsieur le président, pourquoi l'honorable député de Vancouver (M. Stevens) a insisté particulièrement sur l'élévateur de l'association des cultivateurs de grains. Je peux avoir mes soupçons mais vraiment je serais curieux de savoir pourquoi l'honorable député a dirigé ses critiques contre l'association des cultivateurs de grains plutôt que contre d'autres compagnies dont les états financiers, d'après le rapport du vérificateur, pourraient mieux confirmer son pauvre raisonnement. Pourquoi n'y a-t-il pas fait allusion? Pourquoi n'a-t-il pas parlé de l'élévateur de l'Etat? Tout le monde sait très bien que le Gouvernement fédéral exploite un élévateur de tête de ligne à Port-Arthur depuis depuis quatre ans. C'est pourquoi je désire soumettre au comité quelques chiffres pour montrer combien les remarques faites l'autre jour par l'honorable député de Vancouver sont injustes.

D'après l'état vérifié, les bénéfices de l'élévateur de l'association des cultivateurs de grains à Fort-William, pour la période de cinq ans qui a été examinée, ont été les suivants, sans compter le produit de la vente des criblures et des surplus.

1912-13.. . . . .	7.06%
1913-14.. . . . .	8.72%
1914-15.. . . . .	2.26%
1915-16.. . . . .	14.17%
1916-17.. . . . .	6.55%

Si l'on tient compte des criblures, voici les résultats:

1912-13.. . . . .	8.44%
1913-14.. . . . .	11.47%
1914-15.. . . . .	6.53%
1915-16.. . . . .	21.46%
1916-17.. . . . .	11.18%

Si l'on tient compte des surplus, voici les profits:

1912-13.. . . . .	15.01%
1913-14.. . . . .	14.50%
1914-15.. . . . .	11.46%
1915-16.. . . . .	30.01%
1916-17.. . . . .	23.25%

Voilà la proportion des profits, y compris les surplus, ainsi qu'établi par l'état de compte vérifié, encore que le département de Vancouver ait cherché à créer, ici, l'opinion que les Grain Growers ont réalisé 211 p. 100 de bénéfice. Par quel étrange effort d'imagination l'honorable député a pu faire pareil calcul, c'est ce que je ne saurais dire.

Pour les deux années 1915-1916, et 1916-1917, les profits atteignent un chiffre élevé, parce que, ces années-là, nous avons eu les plus fortes récoltes mentionnées dans l'histoire du pays.

En 1915, l'élévateur qui a fait l'objet des observations de l'honorable député, a manutentionné 28 millions de boisseaux de grain et, l'année suivante, presque 16,500,000 boisseaux. Comment la compagnie a-t-elle réussi à manutentionner cette énorme quantité de grain dans son élévateur? C'est qu'elle comptait parmi ses membres 35,000 actionnaires, tous cultivateurs. La moyenne du stock détenu par ces actionnaires est inférieure à quatre actions, et la valeur au pair de chaque action est de 25 dollars; ainsi, la moyenne du stock détenu par chacun des 35,000 actionnaires dont se compose cette compagnie est inférieure à 100 dollars. Les 35.000 cultivateurs actionnaires de la compagnie, envoient, dans une large mesure, leur grain à cet élévateur, et je puis affirmer que 90 p. 100 du grain manutentionné par la compagnie lui vient de ses propres actionnaires; or, en pareilles circonstances, on comprend facilement que les dépenses effectuées par la compagnie pour obtenir ce grain ou pour le manutentionner, soient d'un chiffre bien inférieur à celles exécutées par une compagnie ordinaire, qui doit soutenir la concurrence commerciale pour recruter des clients et obtenir du grain. Par conséquent, parlant non seulement des Grain Growers, mais encore de la compagnie coopératrice d'élévateurs de la Saskatchewan, je dois faire observer que ces compagnies font ainsi leur exploitation à un chiffre bien inférieur à celui des compagnies ordinaires.

Exammons un instant les chiffres se rattachant à l'élévateur de l'Etat. En 1914-1915, l'élévateur des Grain Growers a manutentionné 11,153,000 boisseaux de grain; or, la même année, l'élévateur de l'Etat en a manutentionné 9,638,000 boisseaux. La valeur